

# Rapport du président du jury du concours interne de SAENES de classe supérieure - Session 2018 pour l'académie de Nice



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



RÉGION ACADÉMIQUE  
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION

Par arrêté du 21 mars 2018 publié au journal officiel du 28 mars 2018, le nombre de postes offerts, au titre de l'année 2018, aux concours externes et internes pour le recrutement de secrétaires administratifs de classe supérieure de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur est fixé à 103, répartis en 41 postes au concours externes et 62 aux concours internes. **L'académie de Nice bénéficie sur la base de la répartition prévue par l'arrêté précité de 6 postes, ouverts au titre du concours interne.**

Pour le centre de Nice, le concours interne a connu cette année 212 inscriptions validées par le service des concours de l'académie. Comme les années précédentes, de nombreux candidats inscrits ne se sont pas présentés aux épreuves, ce volume important de candidatures mobilise des moyens logistiques supérieurs au besoin réel puisque 135 candidats seulement se sont rendus aux épreuves écrites, soit 64% des inscrits.

## 1. L'admissibilité :

Selon l'article 2 de l'arrêté du 20 décembre 2010, l'épreuve d'admissibilité consiste en un cas pratique avec une mise en situation à partir d'un dossier documentaire remis au candidat pouvant comporter des graphiques ainsi que des données chiffrées. Le dossier relève d'une problématique relative aux politiques publiques et comporte plusieurs questions.

L'épreuve écrite d'admissibilité s'est déroulée le 25 avril 2018.

Le cas pratique (épreuve de 3 heures à coefficient 2) demandait aux candidats, en qualité d'acteur de la division des élèves de la direction académique d'un département, de préparer l'intervention de l'inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'éducation nationale (IA-DASEN) devant les personnels de direction lors de la réunion de rentrée, et d'apporter des éléments d'informations sur les procédures d'accueil et de scolarisation en collège des élèves nouvellement arrivés en France.

Le sujet comportait 4 questions, dont 3 questions demandaient des aptitudes à la synthèse et à l'exploitation de données réglementaires sur la thématique de l'accueil et de la scolarisation des élèves arrivant en France, « *Rappelez les grandes orientations et les éléments essentiels constitutifs de la scolarisation des élèves de nationalité étrangères allophones* », « *Indiquez quels sont les acteurs intervenant dans la scolarisation des élèves allophones et précisez leurs rôles respectifs* », « *A quelles aides financières les familles des élèves allophones peuvent-elles prétendre ? Dans quels buts ces aides sont-elles apportées ?* » et une question nécessitait de calculer le montant annuel de bourse pour 3 situations distinctes (3 familles) à partir des éléments réglementaires fournis.

Les candidats avaient à leur disposition une série de 6 documents pour répondre à ces questions, dont 5 circulaires et un barème de bourses. Compte tenu de la nature très homogène des textes proposés, uniquement des circulaires (à l'exception du barème communiqué pour répondre notamment à la question 4), le candidat avait plutôt une problématique de tri, de sélection et de hiérarchisation de l'information à rassembler pour répondre aux questions et moins un problème de transposition ou de contextualisation de données qui aurait pu se poser avec une plus grande variété de sources (articles de presse, communication gouvernementale, circulaires, étude d'expert...). Le nombre de pages assez important (24 pages de documents) renforçait cette problématique de recherche sélective d'informations et surtout de la pertinence de celles-ci par rapport aux questions posées.

# Rapport du président du jury du concours interne de SAENES de classe supérieure - Session 2018 pour l'académie de Nice



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



RÉGION ACADÉMIQUE  
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION

L'exercice ne nécessitait pas de structuration particulière de plan, le candidat était amené à suivre l'ordonnancement des questions.

Comme souvent lorsqu'il s'agit de travailler sur des circulaires dont l'objet consiste déjà à formuler de façon plus abordable et de préciser une matière législative et réglementaire parfois très technique ou aride, le candidat reprend à son compte les éléments de formulation des différentes circulaires, ce qui a tendance à lisser un peu le niveau des copies.

A partir de ce constat, pour les questions 2 et 3 les correcteurs ont davantage pu opérer la sélection des meilleures copies sur la compréhension des questions et la pertinence des réponses apportées selon leur degré de précision, l'exhaustivité et le côté ciselé de celles-ci.

A l'inverse, la question N° 1, avec un champ plus large, « Rappelez les grandes orientations et les éléments essentiels... » permettait plus facilement de se détacher des extraits de textes et de souligner les qualités de synthèse et d'expression des candidats.

La question 4 faisait appel à des calculs assez simples (addition ou multiplication), mais nécessitait d'être attentif sur les conditions d'éligibilité avec quelques subtilités (dossiers rejetés hors délais notamment).

S'agissant d'un concours interne, le candidat était vraiment en situation, confronté à une densité de texte assez importante et une matière relativement technique, à partir de laquelle il devait façonner des éléments de synthèse pour s'inscrire dans un processus de communication, en préparant l'intervention de l'inspecteur d'académie pour sa réunion de rentrée. L'exercice nécessitait assez classiquement un bon niveau de compréhension, d'extraire les données pertinentes et un bon niveau de reformulation.

Concernant l'étalonnage des notes, les correcteurs ont utilisé toute la plage de notation de 1 à 17 sur 20 pour les meilleures copies parmi les 135 compositions.

La moyenne de l'épreuve écrite se situe à 9/20, avec 54 copies en dessous de 10/20 et 81 copies supérieures ou égales à 10/20. Le seuil d'admissibilité a été fixé à 13.5 ce qui a permis de retenir 20 candidats pour les épreuves orales d'admission. La note moyenne des candidats admis se situe à 15.07. Ce caractère sélectif est à rapprocher des 6 postes proposés au recrutement. Pour les candidats retenus à l'admissibilité, le niveau a été jugé très satisfaisant avec des compositions de bonne facture.

Pour les copies situées en dessous de la moyenne, à des degrés divers selon l'échelle de notation de 1 à < 10, les candidats ne sont pas parvenus à extraire des documents les éléments de nature à répondre aux questions, ou bien ont proposé des développements trop succincts avec de trop nombreux oublis ou un manque notable de consistance dans les développements. Pour ces candidats, une marge de progression importante reste à accomplir pour réussir l'exercice.

# Rapport du président du jury du concours interne de SAENES de classe supérieure - Session 2018 pour l'académie de Nice



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



RÉGION ACADÉMIQUE  
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION

Admissibilité	Epreuve écrite
Nb de présents	135
Nb d'absents	77
Note la plus haute	17
Note la plus basse	1
Note < 10	54
Note ≥ 10	81
Moyenne	9

## 2. L'admission :

L'épreuve orale d'admission consiste en un entretien avec le jury, d'une durée totale de 25 minutes, elle a pour point de départ une présentation par les candidats, de leur parcours professionnel (10 minutes maximum) ; cette présentation est suivie d'un échange avec les membres du jury (15 minutes) visant à apprécier la personnalité et les aptitudes du candidat ainsi que sa motivation. L'épreuve comporte un coefficient 3.

Sur les 20 candidats ayant atteint le seuil d'admissibilité, 17 candidats se sont présentés à l'épreuve orale qui s'est déroulée sur 2 jours.

### ➤ La présentation des parcours professionnels

Le jury note que la présentation des parcours professionnels est un exercice globalement bien réussi par les candidats ; s'appuyant sur des rapports d'activité professionnelle bien écrits, structurés et documentés. Les présentations ont duré en moyenne 8.5 minutes (7 minutes environ pour la présentation la plus courte ; 4 candidats ayant utilisé le temps maximum imparti, soit 10 minutes).

Le plus souvent les candidats ont annoncé le plan de leur exposé. La qualité de l'expression orale et la clarté des développements ont été appréciées.

L'exposé reprend en général le contenu du RAEP ; pour autant, les candidats ont globalement évité de reprendre in extenso les termes du rapport ou de réciter par cœur.

### ➤ La conversation avec le jury

Ayant pour point de départ un élément du RAEP ou de l'exposé, la conversation a permis pour chaque candidat :

- D'évaluer ses connaissances en ce qui concerne son environnement professionnel « immédiat »
- D'apprécier des connaissances plus générales : principes d'organisation de l'administration, de l'éducation nationale ou plus particulièrement des EPLE, actualités (notamment les réformes en cours), notions juridiques et financières.
- D'appréhender les savoir-faire et savoir-être au travers de mises en situation, ces cas pratiques ont renseigné le jury sur la capacité d'analyse des candidats et leurs facultés à se situer de manière pertinente dans une organisation complexe.
- De cerner ses motivations

# Rapport du président du jury du concours interne de SAENES de classe supérieure - Session 2018 pour l'académie de Nice



RÉGION ACADÉMIQUE  
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION

Le plus souvent, les réponses aux questions faisant appel à des connaissances professionnelles ou de culture administrative se sont avérées pertinentes ; les cas pratiques ont davantage posé de difficultés aux candidats qui ont eu du mal à élaborer une réflexion et à proposer des solutions réglementaires, organisationnelles ou managériales.

Le jury note que les échanges ont été d'assez bonne qualité : les candidats se sont globalement bien préparés à l'exercice et se sont montrés en capacité de répondre aux questions du jury lorsque celles-ci portaient sur leurs activités habituelles.

Cependant, il apparaît que le champ de questionnement des candidats doit s'élargir afin d'avoir une vision plus exhaustive de leur environnement professionnel ; de même, il convient qu'ils puissent davantage travailler les mises en situation professionnelles, qui apportent un éclairage essentiel sur les savoir-faire et savoir-être.

Les résultats obtenus pour l'oral se répartissent de la manière suivante :

- Notes inférieures à 10 : 2
- Notes entre 10 et 13 : 8
- Notes entre >13 et 15 : 4
- Notes supérieures à 15 : 3

La moyenne de l'oral se situe à 12.62, la note la plus basse se situe à 8 et la plus haute à 18. La moyenne des admis pour l'épreuve orale se situe à 15.35.

Admission	Epreuve orale
Nb de présents	17
Nb d'absents	3
Note la plus haute	18
Note la plus basse	8
Note < 10	2
Note ≥ 10	15
Moyenne	13

A l'issue des épreuves écrites et orales, 6 candidats ont été admis sur la liste principale, avec un seuil d'admission à 14 et 3 candidats ont été admis en liste complémentaire avec un seuil d'admission à 13.9.

Au cumul des 2 épreuves, la moyenne des admis se situe à 15.24 ce qui reflète bien le niveau élevé de cette sélection.

# Rapport du président du jury du concours interne de SAENES de classe supérieure - Session 2018 pour l'académie de Nice



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



RÉGION ACADÉMIQUE  
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION

### 3. La composition du jury :

Le jury comportait 18 membres pour la correction des épreuves écrites, dont 9 femmes et 9 hommes pour respecter le principe de parité. 6 membres du jury ont été retenus pour les épreuves orales, également dans une composition paritaire. Les membres du jury appartiennent à différentes composantes du monde de l'éducation : établissements d'enseignement (EPLÉ), rectorat et CROUS ainsi que des services de la Préfecture et à différents corps et filières : personnels de direction et attachés d'administration ainsi que directeurs de service.

Le jury n'a pas connu de problème de fonctionnement sur toute la durée des épreuves écrites et orales.

Michaël RODOT  
Président du jury SAENES  
de classe supérieure  
Concours interne session 2018

# Rapport du président du jury du concours interne de SAENES de classe supérieure - Session 2018 pour l'académie de Nice



RÉGION ACADÉMIQUE  
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION

## Annexe : Données statistiques

	Présents à l'écrit	Admissibles	Admis
<b>Répartition par genre :</b>			
Homme, en nombre (et pourcentage)	22 (10,40%)	3 (15%)	1 (16,70%)
Femme, en nombre (et pourcentage)	190 (89,60%)	17 (85%)	5 (83,30%)
<b>Répartition par département</b>			
06	140	14	5
83	60	5	1
autres	12	1	0
<b>Age</b>			
Moyenne d'âge	42	42	40,5
Age du plus jeune	21	29	33
Age du plus âgé	63	55	48
<b>Profession</b>			
Professeur des écoles	1	0	0
Agent non titulaire du MEN	18	1	1
Personnel IATOSS	31	0	0
Agent non titulaire de la fonction territoriale	2	0	0
Agent non titulaire fonction publique	15	1	1
Personnel de la fonction publique	33	2	0
Fonctionnaire stagiaire de la fonction hospitalière	1	0	0
Contractuel MEN Administratif ou technique	8	0	0
Contractuel enseignant supérieur	3	0	0
AED	14	1	0
Fonctionnaire stagiaire de la fonction publique	4	1	1
Fonctionnaire stagiaire de la fonction territoriale	1	0	0
Personnel administratif et technique MEN	73	14	3
Enseignant titulaire MEN	5	0	0
Militaire	3	0	0
<b>Diplôme (admis liste principale et complémentaire)</b>			
Baccalauréat technologique / professionnel	<i>données non disponibles</i>		
Deug, BTS, DUT			
Licence			
Maîtrise			
Sans diplôme			